



Conseil économique et social

Distr. générale
31 juillet 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports

132^e session

Genève, 9-12 octobre 2012

Point 8 b) i) de l'ordre du jour provisoire

**Convention douanière relative au transport international de marchandises
sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR de 1975):**

**Révision de la Convention – Préparation de la phase III
du processus de révision TIR**

Rapport du Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR sur sa vingtième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation.....	1–2	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	3	3
III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour).....	4	3
IV. Progrès des technologies de l'information et de la communication dans le cadre du régime TIR (point 3 de l'ordre du jour).....	5–6	3
V. Modèle de référence du régime TIR (point 4 de l'ordre du jour).....	7–11	4
A. Contributions du réseau de points de contact eTIR.....	7–8	4
B. Mécanismes de déclaration au niveau international.....	9–10	4
C. Modèle de référence eTIR, version 3.0.....	11	5
VI. Incidences financières de la mise en œuvre du projet eTIR au niveau international (point 5 de l'ordre du jour).....	12–14	5
VII. Le système eTIR dans un environnement à guichet unique (point 6 de l'ordre du jour).....	15	6

VIII.	Dématérialisation des documents joints au carnet TIR (point 7 de l'ordre du jour)	16–18	6
IX.	Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour).....	19–22	7
A.	Activités de l'Organisation mondiale des douanes.....	19–20	7
B.	Autres activités d'intérêt pour le Groupe.....	21	7
C.	Date et lieu de la prochaine session.....	22	7

I. Participation

1. Le Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (ci-après «le Groupe d'experts») a tenu sa vingtième session les 19 et 20 avril 2012 à Prague, à l'aimable invitation de l'administration des douanes tchèques. Dans sa déclaration d'ouverture, M^{me} Vendulka Hola, Directrice générale adjointe des douanes, a confirmé l'appui des autorités douanières tchèques aux activités de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) en général, et au projet eTIR en particulier.

2. Ont assisté à la session des experts des pays suivants: Autriche, Bélarus, Belgique, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie et Turquie. Des experts de la Commission européenne (CE) et de l'Union internationale des transports routiers (IRU) étaient également présents.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document: Document sans cote GE.1 n° 1 (2012).

3. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire contenu dans le document sans cote GE.1 n° 1 (2012).

III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

4. Le Groupe d'experts a réélu M. P. Arsic (Serbie) Président pour 2012 et M^{me} N. Özyazıcı Sunay (Turquie) Vice-Présidente.

IV. Progrès des technologies de l'information et de la communication dans le cadre du régime TIR (point 3 de l'ordre du jour)

5. Le représentant de l'Union internationale du transport routier a présenté les efforts menés en permanence par son organisation pour informatiser totalement les aspects privés du régime TIR. Plus précisément, il a fait part des derniers progrès concernant les applications CUTE-Wise, TIRCUTEweb et AskTIRweb, ainsi que de l'utilisation de plus en plus importante des applications TIR-EPD et SafeTIR en temps réel (RTS). À l'heure actuelle, 21 pays acceptent les prédéclarations faites par l'intermédiaire de TIR-EPD, et 12 pays transmettent les données sur la fin de l'opération au moyen de RTS. Le représentant de l'Union internationale du transport routier a également déclaré que l'Union avait commencé à étudier la possibilité que les associations nationales délivrent des garanties électroniques.

6. Le Groupe d'experts a confirmé que ses réunions constituaient un cadre important aux fins de l'échange, entre experts, d'informations et de bonnes pratiques sur les nouveautés mises en place et les expériences concernant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le cadre du régime TIR et a encouragé les participants et les Parties intéressées à poursuivre cette pratique à l'avenir.

V. Modèle de référence du régime TIR (point 4 de l'ordre du jour)

A. Contributions du réseau de points de contact eTIR

Document: Document sans cote GE.1 n° 2 (2012).

7. Le Groupe d'experts a pris note du document sans cote GE.1 n° 2 (2012) et s'est félicité de la désignation de nouveaux points de contact eTIR. Il a décidé d'examiner les observations communiquées par les points de contact au sujet du document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/9 au titre du point 4 b) de son ordre du jour, en même temps que les autres résultats de l'enquête menée auprès des points de contact au sujet de l'utilisation des signatures électroniques.

8. Le Groupe d'experts a invité les points de contact eTIR à jouer un rôle plus actif et à contribuer spontanément aux réunions du GE.1. Il a également insisté sur le fait qu'il importait que les Parties contractantes à la Convention TIR qui n'avaient pas encore désigné un point de contact le fassent rapidement¹.

B. Mécanismes de déclaration au niveau international

Documents: Document sans cote GE.1 n° 3 (2012) et ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/9.

9. Le Groupe d'experts a réexaminé la proposition visant à prévoir, dans le cadre du projet eTIR, des mécanismes de déclaration au niveau international, décrite dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/9, à la lumière des résultats de l'enquête menée au sujet de l'utilisation des signatures électroniques dans le cadre du projet eTIR, qui figurent dans le document sans cote GE.1 n° 3 (2012), ainsi que des observations formulées par les points de contact eTIR (document sans cote GE.1 n° 2 (2012)).

10. Le Groupe d'experts a reconnu qu'il fallait offrir au secteur des transports diverses options concernant la communication d'information électronique aux services des douanes. Étant donné qu'en dépit de l'introduction d'un message de déclaration normalisé dans le modèle de référence eTIR, les divers mécanismes nationaux pourraient présenter toujours des différences, notamment s'agissant de l'authentification de l'expéditeur de l'information, le Groupe d'experts a estimé qu'il était essentiel d'incorporer des mécanismes de déclarations au niveau international dans le projet eTIR. L'enquête au sujet de l'utilisation des signatures électroniques a confirmé que la plupart des pays exigeaient l'utilisation de signatures électroniques ou d'autres mécanismes d'authentification pour la communication d'informations anticipées sur les cargaisons. Dans la plupart des pays, seules les signatures électroniques nationales (ou, dans les meilleurs cas, régionales) étaient acceptées et il n'y avait qu'un petit nombre de pays qui reconnaissaient les autorités étrangères de certification pour la délivrance de signatures électroniques ayant force de loi. Le Groupe d'experts a confirmé que tant qu'il n'y aurait pas d'autorité de certification reconnue au niveau international, il sera extrêmement difficile d'introduire l'utilisation transfrontière de documents signés électroniquement. Il a noté que 50 % des répondants avaient indiqué qu'une autorité internationale de certification pourrait être utilisée si celle-ci était reconnue par un accord international, et que la moitié d'entre eux estimaient que l'on pourrait considérer que la Convention TIR pouvait être utilisée à cette fin. En conséquence, le secrétariat a été prié de continuer à étudier la possibilité d'introduire des mécanismes de

¹ La liste des points de contact eTIR figure sur le site Web eTIR à l'adresse suivante: www.unece.org/trans/bcf/eTIR/focals.html.

déclarations au niveau international, par exemple en faisant appel à des tierces parties de confiance ou directement dans le régime international eTIR, éventuellement en liaison avec la procédure d'autorisation des détenteurs d'un carnet TIR. Enfin, le Groupe d'experts a prié le secrétariat de rédiger, pour sa prochaine réunion, une nouvelle version du modèle de référence eTIR afin d'y faire figurer divers mécanismes de déclarations au niveau international, en insistant sur le fait qu'une proposition réaliste devait être fondée sur des mécanismes d'authentification (par exemple mot d'utilisateur/de passe) et des mécanismes d'échanges d'informations entre systèmes sûrs (par exemple des réseaux privés virtuels), plutôt que sur des signatures électroniques.

C. Modèle de référence eTIR, version 3.0

Documents: ECE/TRANS/WP.30/2011/4; ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/4
et ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/10.

11. Le Groupe d'experts a constaté quelques erreurs mineures dans le modèle de référence eTIR. Il a demandé à ce que ces erreurs soient corrigées (y compris le schéma XML publié sur le site Web) et à ce que la version 4.0, contenant les chapitres 1 à 4, déjà publiés dans les documents ECE/TRANS/WP.30/2011/4, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/4 et ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/10, et disponible sur le site Web du TIR et du eTIR, soit publiée.

VI. Incidences financières de la mise en œuvre du projet eTIR au niveau international (point 5 de l'ordre du jour)

Documents: Documents sans cote GE.1 n° 4 (2012), GE.1 n° 5 (2012)
et GE.1 n° 6 a) à 6 e) (2012).

12. Le Groupe d'experts a pris note du document sans cote GE.1 n° 4 (2012) contenant une contribution de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) à l'évaluation du coût de la mise en place du système centralisé international eTIR. Il a reconnu, notamment, les nombreuses similitudes existant entre les projets eATA et eTIR, et les architectures informatiques qui étaient envisagées pour ces systèmes et s'est félicité du fait que le coût estimatif des deux projets était du même ordre de grandeur. Il a toutefois précisé qu'une comparaison des chiffres exacts pourrait être trompeuse étant donné que les fonctionnalités des deux systèmes étaient différentes.

13. Le Groupe d'experts s'est également félicité des informations au sujet du projet SPEED contenues dans le document GE.1 n° 5 (2012) de la Commission européenne et a noté que le projet pourrait être à terme utilisé pour relier les systèmes de transit des douanes de l'Union européenne et le système international eTIR.

14. Le Groupe d'experts s'est félicité de l'analyse coûts-avantages présentée dans les documents GE.1 n° 6 a) à 6 e) (2012). Il a accueilli avec satisfaction la brève présentation du secrétariat mais a regretté que les consultants n'aient pas été en mesure d'être présents à la réunion afin de présenter eux-mêmes leur analyse et de participer aux discussions qui avaient suivi. Il a approuvé d'une manière générale la méthode utilisée par les consultants tout en faisant part de ses premières observations au sujet des diverses hypothèses retenues. Il estimait notamment que les deux scénarios décrits (introduction progressive de carnets eTIR ou remplacement en une seule fois du système papier par un système électronique, le scénario dit du «big-bang») étaient trop optimistes et a demandé que le scénario du «big-bang», qui était irréaliste, soit remplacé par un autre scénario plus pessimiste (lire: plus réaliste). En réponse aux suggestions selon lesquelles les scénarios devraient reposer sur des prévisions complexes de l'évolution à long terme des flux de transport entre les

Parties contractantes, le secrétariat a expliqué que compte tenu du budget limité disponible, il n'avait pas été demandé aux consultants de procéder à une telle simulation. En conséquence, si toute observation tendant à en améliorer la qualité était bienvenue, il était clair que toute suggestion qui irait au-delà de sa portée ne pourrait être prise en considération. En conclusion de son premier débat sur la question, le Groupe d'experts a demandé à disposer de davantage de temps pour faire part au secrétariat de ses observations par écrit, et a proposé que les points de contact aient eux aussi la possibilité de présenter leurs contributions. Suite à cette demande, le secrétariat a été prié de demander par courrier électronique aux points de contact leurs observations sur le projet d'analyse coûts-avantages. La date limite de la remise des contributions écrites, aussi bien pour le Groupe d'experts que pour les points de contact, a été fixée au 15 mai 2012. Le secrétariat a insisté sur le fait qu'il importait que les observations, plutôt que d'être générales ou de ne concerner qu'une réévaluation de fond de l'analyse, ou de la méthodologie employée, soient accompagnées, dans toute la mesure possible, de propositions concrètes de façon à permettre aux consultants d'améliorer leur analyse finale.

VII. Le système eTIR dans un environnement à guichet unique (point 6 de l'ordre du jour)

15. Le Groupe d'experts a pris note des plans de la Direction générale Fiscalité et union douanière (DG TAXUD) de l'Union européenne relatifs à la mise en place d'un guichet unique qui, dans une première phase, concernerait essentiellement la validation électronique automatisée des documents/licences présentés avec les déclarations en douane. Il s'est également félicité de l'objectif à long terme consistant à permettre aux opérateurs économiques de demander d'une façon centralisée et harmonisée dans tous les États membres de l'Union européenne des informations ou des documents auprès des différentes autorités compétentes, et d'avoir accès à ces informations ou documents.

VIII. Dématérialisation des documents joints au carnet TIR (point 7 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/13/Rev.1 et document sans cote GE.1 n° 7 (2012).

16. Le Groupe d'experts a examiné le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/13/Rev.1 préparé par le secrétariat concernant les résultats révisés des questions concernant le TIR de l'enquête menée par l'OMD sur la dématérialisation. Il a remercié à nouveau l'OMD d'avoir accepté de modifier le questionnaire et de lui en communiquer l'ensemble des résultats (voir document sans cote GE.1 n° 7 (2012)).

17. Le représentant de la France a déclaré que son pays avait engagé plusieurs projets visant à dématérialiser les documents aussi bien commerciaux que publics. Les documents commerciaux étaient disponibles auprès de tierces parties sous forme d'images numérisées, tandis que les documents publics étaient intégralement dématérialisés, de sorte que les informations qui figuraient précédemment sur des documents papier étaient désormais directement disponibles dans des bases de données et pouvaient être consultées sous un format aussi bien lisible sans aide que lisible par machine. Le Groupe d'experts a invité la France à lui faire part plus en détail à sa prochaine session des enseignements tirés de ces activités.

18. Conscient des diverses options disponibles concernant la dématérialisation des documents joints au carnet TIR, le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de lui présenter, à sa prochaine session, un document contenant des propositions concrètes de

révision au modèle de référence eTIR afin de référencer les documents joints, d'établir un lien entre les documents ou de les envoyer sous forme dématérialisée. Dans toute la mesure possible, les propositions de révision devraient reposer sur le modèle de données de l'OMD et, si nécessaire, le secrétariat devrait soumettre à l'Équipe en charge du projet de modèle de données (DMPT) des demandes de modification des données de façon à faire figurer les options manquantes dans la catégorie «Documents joints».

IX. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

A. Activités de l'Organisation mondiale des douanes

19. Le Groupe d'experts a appris que l'Équipe en charge du projet de modèle de données avait modifié le modèle de données de l'OMD afin d'y faire figurer des informations relatives aux droits de propriété intellectuelle. L'Équipe avait également revu la structure générale des messages de façon à permettre l'échange électronique de licences et de permis.

20. Le Groupe d'experts a accueilli avec satisfaction l'exposé par le Bélarus, précisant son initiative visant à demander l'inclusion du transit, en tant que module, dans le projet de réseau douanier mondial de l'OMD. Il a appuyé cette initiative et invité le représentant du Bélarus à le tenir informé de son déroulement. Il a reconnu que l'incorporation du eTIR contribuerait non seulement au projet eTIR mais également à l'ensemble des activités du GE.1, et a donc invité les autorités douanières et le secrétariat de la Convention TIR à appuyer l'initiative du Bélarus.

B. Autres activités d'intérêt pour le Groupe

21. Le secrétariat a informé le Groupe d'experts de l'approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies du projet de compte des Nations Unies pour le développement, et en a brièvement présenté la portée et décrit les activités envisagées.

C. Date et lieu de la prochaine session

22. Le Groupe d'experts a accepté l'aimable invitation de l'administration douanière slovaque d'accueillir la vingt et unième session à Bratislava les 25 et 26 septembre 2012.
